

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 avril 2008

MODERNISATION DU MARCHÉ DU TRAVAIL - (n° 743)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 7

présenté par
M. Dord, rapporteur
au nom de la commission des affaires culturelles

ARTICLE 2

Dans la première phrase de l'alinéa 8 de cet article, après le mot :

« fois »,

insérer les mots :

« et que ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de clarification rédactionnelle.